

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 9 NOVEMBRE 2021

Le 9 novembre 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Florence BOISSET, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Jean-Marc LEROUX, Mme Mélanie FERREIRA, M. Franck CAVAL, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET

Absents excusés :

Mme Lydie BORDEAU a donné pouvoir à M. Jean-Yves LESIMPLE

Mme Suzanne BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Marc LEROUX

M. Michel BORDEAUX a donné pouvoir à M. Frédéric DEJENTE

M. Olivier PEYRAT a donné pouvoir à Mme Annick DENIS

Secrétaire : Mme Florence BOISSET

ORDRE DU JOUR

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2021

2. Affaires générales

- **Désignation d'un élu référent sécurité routière.** Cet élu sera le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux, il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité, en s'appuyant sur les connaissances, compétences et moyens que l'Etat met à sa disposition. Il relaie les informations relatives à la sécurité routière. Le conseil municipal par 19 voix pour désigne M. Jean-Robert HOUDIN, comme référent sécurité routière.
- **Bibliothèque : achat de cartes lecteurs et de codes-barres pour les livres**
Afin de faciliter l'identification des lecteurs et le fonctionnement des prêts de livres, il est proposé de mettre en place des cartes pour les lecteurs et des codes-barres pour les livres. Le conseil municipal par 19 voix pour, décide de retenir pour la fourniture de cartes de lecteurs et de code-barres pour les livres la société BIMIER SOLUTIONS située à ANGERS pour un montant de 813.96 € TTC.

3. Finances

- **Budget communal : décisions modificatives** : 19 voix pour

4. Travaux

- **Vestiaires : Subvention Fafa** – Afin de pouvoir percevoir cette subvention, il est demandé la signature une convention de mise à disposition des installations entre la commune, la ligue centre Val de Loire de Football et le District de Football de Loir et Cher. Le conseil municipal par 19 voix pour, autorise M. le maire à signer cette convention.
- **Réactualisation du montant de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)**
Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2012 qui instaurait à la charge du propriétaire des constructions nouvelles et des constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Le fait générateur est le raccordement au réseau. Il propose de réactualiser cette participation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, décide de fixer cette PFAC à 3 300 euros par habitation raccordée à compter du 1^{er} décembre 2021.
- **Contrat d'entretien électromécanique de la station d'épuration : choix de l'entreprise**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, décide de confier cet entretien à la SASU OTV pour un coût évalué forfaitairement à 3 380.00 € HT soit 3 718.00 € TTC/annuel réparti en deux visites en cours d'année.

- **Contrat de prestation de service pour l'entretien des postes de relevage et d'un réseau d'assainissement**
Le conseil municipal par 19 voix pour, décide de renouveler le contrat avec la SARP-OSIS OUEST suivant le descriptif ci-dessous :

Désignation	Périodicité	Montant HT Par intervention Prix 2022
Poste 1 : entretien des postes de relevage	3 fois par an	960.00 €
Poste 2 : entretien poste de relevage de Fleury	3 fois par an	125.00 €
Poste 3 : entretien poste de relevage station d'épuration	4 fois par an	125.00 €
Poste 4 : Visite électromécanique des postes de relevage	2 fois par an	360.00 €
Poste 5 : Nettoyage d'un réseau d'assainissement de 3 000 ML	2 fois 3000 ML par an	2 560.00 €

5. Personnel communal

- **Recrutement d'un agent pour les services techniques** dans le cadre du Dispositif Parcours Compétences (PEC) pour une durée d'un an à 35 heures/semaine : 19 voix pour.

6. Fêtes et cérémonies

- Repas de fin d'année agents/élus : le 17 décembre 2021

7. Coopération intercommunale

- Conseil communautaire : séance du 22 octobre 2021

8. Informations diverses / Questions diverses

→ **Date des réunions du conseil municipal en 2022 :**

- 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 7 juillet, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 8 décembre

- **BIBLIOTHEQUE** : Des personnes qui n'habitent pas à Suèvres peuvent venir emprunter des livres à la bibliothèque municipale Danièle SIGURET.

Suèvres, le 19 novembre 2021
Le maire : Frédéric DEJENTE